

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 11 mars 2024
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Sept (7) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Marc Hébert	Directeur général adjoint
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Sont absents :	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Pierre Morais déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.12 « Arrêt des procédures - NID 20825725 ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 12 février 2024.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 7 février 2024.

6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Comité Plénier du 7 février 2024.
 - 6.2 Comité Plénier du 26 février 2024.
 - 6.3 Comité Plénier du 4 mars 2024.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Modification au plan rural – Modifier de C2 à RA sur la rue Nathalie.
 - 7.1.1 Recommandation à la CSRPA.
 - 7.2 Arrêté municipal sur les parcs ou dépôts d'objets de récupération :
 - 7.2.1 Lecture intégrale de l'arrêté 047-00-2023.
 - 7.2.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 047-00-2023.
 - 7.3 Modification à l'arrêté procédural du conseil municipal :
 - 7.3.1 Lecture intégrale de l'arrêté 045-02-2023.
 - 7.3.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 045-02-2023.
 - 7.4 Modification à l'arrêté concernant le directeur général :
 - 7.4.1 Première lecture de l'arrêté 015-02-2017.
 - 7.4.2 Deuxième lecture de l'arrêté 051-02-2024.
 - 7.5 Nomination d'un directeur général par intérim.
 - 7.6 Nomination d'un trésorier par intérim.
 - 7.7 Nomination d'un greffier adjoint.
 - 7.8 Comité pour la parade de Noël.
 - 7.9 Politique sur la vie active.
 - 7.10 Modification à la politique sur les appels d'offres et achats.
 - 7.11 Stratégie sur le logement abordable.
 - 7.12 Arrêt des procédures – NID 20825725.
 - 7.13 Entente pour la véloroute.
 - 7.14 Plan quinquennal 2025-2029 révisé.
 - 7.15 Comité des finissants – Demande pour l'aréna municipal.
 - 7.16 Proclamation du mois de l'autiste.
 - 7.17 Vente d'un terrain dans le parc industriel.
 - 7.18 Nouvel organigramme municipal.
 - 7.19 Demande de dons ou d'aides financières pour 2024.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 28.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 8.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2024-031

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 12 février 2024.

Résolution 2024-032

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 février 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 7 février 2024.

Résolution 2024-033

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 7 février 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Comité Plénier du 7 février 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.2 Comité Plénier du 26 février 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.3 Comité Plénier du 4 mars 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Modification au Plan rural – Modifier de C2 à RA sur la rue Nathalie.

7.1.1 Recommandation à la CSRPA.

Résolution 2024-034

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Rita Benoit

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant un nouvel arrêté de lotissement pour la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Note administrative : Modification (ABROGÉE). Voir résolution 2024-062 de la réunion ordinaire du 8 avril 2024. Initiales : ___ ___

7.2 Arrêté municipal sur les parcs ou dépôts d'objets de récupération.

7.2.1 Lecture intégrale de l'arrêté 047-00-2023.

Résolution 2024-035

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 047-00-2023 intitulé « Arrêté municipal sur les parcs de ferraille ou dépôt d'objets de récupération » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 047-00-2023.

Résolution 2024-036

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 047-00-2023 intitulé « Arrêté municipal sur les parcs de ferraille ou dépôt d'objets de récupération » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.2.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 047-00-2023.

Résolution 2024-037

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 047-00-2023 intitulé « Arrêté municipal sur les parcs de ferraille ou dépôt d'objets de récupération » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la 3^e lecture par son titre de l'arrêté 047-00-2023.

7.3 Modification à l'arrêté procédural du conseil municipal.

Résolution 2024-038

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE la lecture intégrale de l'arrêté no 045-02-2023 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie » soit remise à une date ultérieure afin de recevoir un avis de l'AFMNB sur le fonctionnement des séances de travail du conseil municipal.

ADOPTÉE

7.3.1 Lecture intégrale de l'arrêté 045-02-2023.

Suite à l'adoption de la résolution 2024-038, le présent point est remis à une date ultérieure.

7.3.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 045-02-2023.

Suite à l'adoption de la résolution 2024-038, le présent point est remis à une date ultérieure.

7.4 Modification à l'arrêté concernant le directeur général.

7.4.1 Première lecture de l'arrêté 015-02-2017.

Résolution 2024-039

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 015-02-2017 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le directeur général » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 1^{re} lecture par son titre de l'arrêté 015-02-2017.

7.4.2 Deuxième lecture de l'arrêté 015-02-2017.

Résolution 2024-040

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'arrêté no 015-02-2017 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le directeur général » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 2^e lecture par son titre de l'arrêté 015-02-2017.

7.5 Nomination d'un directeur général par intérim.

Résolution 2024-041

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le conseil municipal nomme Marc Hébert au poste de directeur général par intérim de la Municipalité régionale de Tracadie jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur général pour la municipalité. L'adoption de cette proposition abroge toute autre nomination de personne nommée antérieurement au poste de directeur général, et ce à partir du 30 mars 2024.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE Marc Hébert soit autorisé à signer des chèques pour la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE Marc Hébert soit nommé gestionnaire de compte en ce qui concerne le compte pour toute carte de crédit Visa Desjardins de la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la résolution 2023-254 adoptée lors de la réunion extraordinaire du 30 octobre 2023 soit abrogée.

ADOPTÉE

7.6 Nomination d'un trésorier par intérim.

Résolution 2024-042

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Rita Benoit

QU'en vertu des pouvoirs conférés par la Loi sur la gouvernance locale, chapitre 18, articles 71, 76, 77 et 78, le conseil municipal nomme Marc Hébert au poste de trésorier par intérim de la Municipalité régionale de Tracadie jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur général pour la municipalité. L'adoption de cette proposition abroge toute autre nomination de personne nommée antérieurement au poste de trésorier, et ce à partir du 30 mars 2024.

ADOPTÉE

7.7 Nomination d'un greffier adjoint.

Résolution 2024-043

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE le conseil municipal nomme Marc Hébert au poste de greffier adjoint de la Municipalité régionale de Tracadie.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE cette nomination remplace toute autre nomination antérieure à partir du 30 mars 2024.

ADOPTÉE

7.8 Comité pour la parade de Noël.

Résolution 2024-044

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolán Thomas

QUE le conseiller Guy Basque et la conseillère Joanne Doiron soient nommés comme représentants du conseil sur le comité pour la parade de Noël.

ADOPTÉE

7.9 Politique sur la vie active.

Résolution 2024-045

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la politique PA2024-038 intitulée « Politique sur la vie active au travail » soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

7.10 Modification à la politique sur les appels d'offres et achats.

Résolution 2024-046

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QUE la politique PA 2023-035-01 intitulé « Modification à la Politique sur les appels d'offres et les achats » soit adoptée par le conseil municipal telle que présentée.

ADOPTÉE

7.11 Stratégie sur le logement abordable.

Résolution 2024-047

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE la politique PA 2024-039 intitulé « Stratégie sur le logement abordable » soit adoptée par le conseil municipal telle que présentée.

ADOPTÉE

7.12 Arrêt des procédures – NID 20825725.

Le conseiller Pierre Morais ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

Résolution 2024-048

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

ENTENDU QUE suite à une demande d'autorisation pour entamer des procédures judiciaires de la part de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, le propriétaire de la propriété ayant le NID 20825725 s'est conformé à la réglementation municipale.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité cesse toutes les procédures judiciaires contre le propriétaire de la propriété ayant le NID 20825725 et que ledit dossier soit fermé.

ADOPTÉE

Le conseiller Pierre Morais reprend son siège.

7.13 Entente pour la véloroute.

Résolution 2024-049

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolán Thomas

QUE dans le cadre du programme permanent de transport en commun – Fonds pour le transport actif, la municipalité accepte de signer avec le gouvernement fédéral un accord de contribution pour MRT Véloroute – Projet d'interconnexion et signalisation.

ADOPTÉE

7.14 Plan quinquennal 2025-2029 révisé.

Résolution 2024-050

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE le plan quinquennal 2025–2029 révisé soit adopté tel que proposé par l'administration municipale et envoyé au ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick.

ADOPTÉE

7.15 Comité des finissants – Demande pour l'aréna municipal.

Résolution 2024-051

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Chantal Mazerolle

ENTENDU QUE la municipalité reçoit une demande chaque année de la part du comité des finissants de la Polyvalente W.-A. Losier pour la location sans frais de l'aréna municipal dans le cadre de la collation des diplômes.

IL EST RÉSOLU QUE ce soit dorénavant l'administration municipale qui puisse accorder la location sans frais de l'aréna S. A. Dionne dans le cadre de la graduation des finissants de la polyvalente W.-A. Losier.

ADOPTÉE

7.16 Proclamation du mois de l'autisme.

Résolution 2024-052

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

ATTENDU QUE la prévalence et le pourcentage élevé des cas d'autisme chez les enfants, les problèmes de développement que posent les programmes de soins de santé, d'éducation, de formation et d'intervention à long terme que doivent mettre en œuvre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, ainsi que par les conséquences accablantes de l'autisme pour les enfants, leur famille, les collectivités et la société,

ATTENDU QU'un diagnostic précoce et des études et des interventions appropriées sont indispensables à la croissance et au développement des enfants touchés par l'autisme,

ATTENDU QUE l'autisme est un trouble permanent du développement qui se manifeste au cours des trois premières années de la vie et résulte d'un dysfonctionnement neurologique compromettant le fonctionnement du cerveau, qui touche principalement les enfants, et qui se caractérise par des troubles de la socialisation et de la communication verbale et non verbale et des comportements, intérêts et activités au caractère restreint et répétitif,

ATTENDU QUE depuis décembre 2007, le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme par l'Organisation des Nations Unies.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal déclare le mois d'avril 2024 comme étant le Mois de l'autisme et le 2 avril la Journée de sensibilisation à l'autisme dans la Municipalité régionale de Tracadie et que le maire appose sa signature et le sceau officiel de la municipalité sur ladite proclamation. La municipalité incite également les citoyens à démonter leur support (en portant du bleu) le 2 avril prochain.

ADOPTÉE

7.17 Vente d'un terrain dans le parc industriel.

Résolution 2024-053

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Réaldine Robichaud

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l'entreprise 701831 NB Inc. (Everest Plastik) pour acquérir un terrain dans le parc industriel de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité déclare sur le terrain municipal identifié par le NID 20159422 et situé sur la rue de l'Exportation, une parcelle de terrain d'environ 85 pieds de large sur le côté sud et de 70 pieds de large sur le côté ouest tel que demandé par l'entreprise 701831 NB Inc. (Everest Plastik) comme étant excédentaire.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de vendre ladite parcelle de terrain à l'entreprise 701831 NB Inc. (Everest Plastik) pour un montant de 1 \$.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE cette vente est conditionnelle à ce qu'une entente soit signée entre la municipalité et l'entreprise 701831 NB Inc (Everest Plastik) pour y inclure les conditions d'utilisation et de construction et que tous les frais juridiques et d'arpentage seront la responsabilité de l'acheteur.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'entente soit d'une durée de deux (2) ans et que si après deux (2) ans, il n'y a pas de nouvelle construction de bâtiment sur ladite parcelle de terrain, celle-ci devra revenir à la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de signer une entente avec l'entreprise 701831 NB Inc. (Everest Plastik) garantissant que la municipalité ne fera aucune construction sur la limite nord et la limite est de la propriété située sur la rue de l'Exportation et ayant le NID 20774683.

ADOPTÉE

7.18 Nouvel organigramme municipal.

Résolution 2024-054

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Yolán Thomas

QUE le conseil municipal accepte le nouvel organigramme pour la structure organisationnelle de la Municipalité régionale de Tracadie tel que présenté, en remplacement de tout autre organigramme adopté par le conseil municipal.

ADOPTÉE

7.19 Demande de dons ou d'aides financières pour 2024.

Résolution 2024-055

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Réaldine Robichaud

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du conseil récréatif de Haut-Rivière-du-Portage pour ses frais de maintenance annuelle qui sont d'environ 6 000 \$.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité accorde en 2024 une aide financière de 6 000 \$ au conseil récréatif de Haut-Rivière-du-Portage.

4 OUI

4 NON

Les votes étant égaux, le maire vote NON.

REJETÉE

Proposition principale.

Résolution 2024-056

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du conseil récréatif de Haut-Rivière-du-Portage pour ses frais de maintenance annuelle qui sont d'environ 6 000 \$.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité accorde en 2024 une aide financière de 1 000 \$ au conseil récréatif de Haut-Rivière-du-Portage.

Amendement à la proposition principale.

Résolution 2024-057

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE la proposition principale soit modifiée en remplaçant le montant de 1 000 \$ par un montant de 3 000 \$.

Vote sur l'amendement à la proposition principale.

Le conseil vote sur l'amendement.

4 OUI

4 NON

Les votes étant égaux, le maire vote NON.

AMENDEMENT REJETÉ

Vote sur la proposition principale.

Le conseil vote sur la proposition principale.

7 OUI

1 NON

PROPOSITION ADOPTÉE

Résolution 2024-058

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolán Thomas

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l'organisme Sistema NB pour que la municipalité investisse 5 000 \$ par année sur les quatre (4) prochaines années pour aider Sistema NB ainsi que les enfants et les familles de la région de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité accorde une aide financière à Sistema NB de 20 000 \$ répartie sur une période de quatre (4) ans.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU qu'il y ait une entente entre Sistema NB et la municipalité à cet effet.

**5 OUI
3 NON**

ADOPTÉE

Résolution 2024-059

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le montant restant de 10 000 \$ dans le budget pour les dons et les aides financières soit réparti dans les trois (3) prochains trimestres, suite à une suggestion de l'administration municipale.

**4 OUI
4 NON**

Les votes étant égaux, le maire vote OUI.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 28.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 8.

Reçues : 1, 4, 5, 6, 7 et 8.

Pour information.

No. 2 - Citoyen - Demande d'un délai pour se conformer, Pont LaFrance (NID 20733978).

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

No. 3 - Citoyen - Demande d'un délai pour se conformer, Petit Tracadie (NID 20707501).

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Rita Benoit dit que le Centre de St-Irénée fait une levée de fonds et suggère aussi d'avoir une équipe du conseil pour la levée de fonds du radiothon des Roses.
- La conseillère Réaldine Robichaud félicite le comité du Carnaval d'hiver de Val-Comeau ainsi que le comité de la municipalité pour les activités du Congé de mars. La conseillère Robichaud souligne aussi la Journée de la femme.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucune.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne fait des commentaires concernant les séances de travail ainsi que sur le processus de plaintes contre les membres du conseil municipal.
- Un citoyen fait des commentaires sur l'étude que la CSRPA doit faire sur les bleuetières ainsi que sur une autre étude similaire qui a déjà été faite. Le citoyen fait aussi des commentaires sur des projets de bleuetières.
- Une citoyenne remercie le directeur général et fait des commentaires sur sa démission.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 20h32 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal